

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt neuf janvier deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/01/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 002 : BUDGET ZAE DU THEIL – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président présente le document du débat d'orientation budgétaire 2009, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour la Zone d'Activité du Theil.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2009, dont le document de présentation est annexé à la délibération, pour la Zone d'Activité du Theil.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 30 janvier 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 06 / 02 / 2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Débat d'orientation budgétaire ZAE du Theil

Date de transmission de 06/02/2009

l'acte :

Date de réception de l'accusé 06/02/2009

de réception :

Numéro de l'acte : 2009-002c (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090129-2009-002c-DE

Date de décision : 29/01/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers



**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2009**

ZAE DU THEIL

29 janvier 2009

Au cours de l'année 2006, la commune de Saint Léonard de Noblat a vendu ses terrains, au Theil, qui composeront, pour partie la future Zone d'Activité Economique. La cession des terrains a été effectuée pour le montant des emprunts restants à courir (5 556,12 € par an sur 9 ans pour le crédit agricole et 7 667,96 € par an sur 10 ans pour DEXIA).

En 2007, l'intercommunalité a acquis des terrains, en partie nord du territoire qui compose la ZAE du Theil, à Madame DU CHAPELET. En 2008, la Communauté de Communes de Noblat a acheté trois nouveaux terrains (à l'indivision DELALLE, à Mme et M. FAUCHER et à la société SCI GUTENBERG) pour un montant total de 2 302 € (frais de notaire en sus). Elle a également cédé un terrain, pour 1 €, à Mme et M. FAUCHER (division d'une parcelle pour installation d'une clôture).

1 Les orientations budgétaires en 2009

1.1 Dépenses

Les travaux d'aménagement de la zone sont intervenus au cours de l'année 2008. Il ne reste que le solde de la mission de maîtrise d'œuvre à payer pour cette opération.

Les autres dépenses résulteront de la cession des terrains (frais de bornage...) et de l'enfouissement de la ligne HTA d'EDF sur la partie sud de la zone d'activités.

1.2 Recettes

La Communauté de Communes de Noblat percevra le solde de la subvention de 60 000 € attribuée par le Conseil général pour l'aménagement intérieur de la ZAE du Theil.

Les autres recettes résulteront de la vente des terrains aux entrepreneurs et de l'échange de parcelles approuvé par le Conseil Communautaire lors du dernier trimestre 2008 (délibérations 2008 – 086 et 2008 – 105).